

Rapport de l'Inspection générale des affaires sociales : "Évaluation des pratiques en matière de nutrition parentérale"

15/01/2015

Ce rapport fait suite à la « *survenue en décembre 2013 de plusieurs cas de chocs septiques chez des nourrissons ayant entraîné leur décès au CH de Chambéry* » qui « *a mis en lumière des risques liés à la nutrition parentérale pour les enfants hospitalisés ou à domicile* ». Le rapport « *constitue une évaluation des pratiques de nutrition parentérale pédiatrique dans les établissements de santé en France* ». Le taux de réponse des établissements de santé concernés a été de 76% pour 188 établissements interrogés. Ce rapport présente les pratiques cliniques en termes de prescription de nutrition parentérale en néonatalogie et en pédiatrie, et d'administration de poches. Il évoque ensuite la préparation, le stockage et le transport de ces poches. Quarante et une recommandations sont formulées, afin d'harmoniser et hiérarchiser les prescriptions, améliorer la qualité des processus de prescription et d'administration, améliorer la maîtrise des risques au cours de la préparation des poches et de réorganiser l'offre territoriale de préparation des poches.